



Délibération n° 2024 / 094

**Séance ordinaire du 17 décembre 2024
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 11 décembre 2024

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme CAORS

Rapporteur : Mme CENCI-MACH

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 2 Absents : 8

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 21

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE - M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS - Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – M. Mehdi MEDJATI – Mme Patricia LAZZARO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avait donné pouvoir : Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Nathalie LLUELLES à M. Mehdi MEDJATI.

Absents : M. Serge LEBOURGEOIS - Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Frédéric VARTANIAN - M. Marc RADIGALES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY - Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET - M. Arnaud DESHAYES.

Objet : **Approbation de la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'événement "Lecture par Nature 2024-2025".**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants ;

Vu la proposition de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Cabriès pour l'organisation de l'événement culturel "Lecture par Nature 2024-2025" ;

Vu le projet de convention d'accueil des manifestations précisant les obligations respectives des parties ;

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine du 9 décembre 2024 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'accueillir cet événement qui contribue à la promotion de la lecture publique et de l'accès à la culture pour tous ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide les termes de la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'accueil des manifestations dans le cadre de "Lecture par Nature 2024-2025" annexée à la présente délibération ;**
- **Autorise le maire à signer la convention, ses avenants et annexes éventuelles, ainsi que tous les documents y afférents ;**

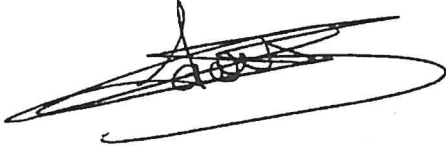
Commune de Cabries
013-211300199-20241217-DEL_2024_094-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

- **Mandate le maire pour exécuter toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.**

Le 17 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON



Objet : Approbation de la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'événement "Lecture par Nature 2024-2025".

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

La Métropole Aix-Marseille-Provence organise pour la huitième fois l'événement "Lecture par Nature", dédié à la promotion de la lecture publique et de l'accès à la culture pour tous. Cette manifestation, en collaboration avec les bibliothèques et communes partenaires, offre des spectacles, ateliers et animations pour tous les publics, autour de la thématique de la lecture.

Pour l'édition 2024-2025, la Métropole souhaite établir un partenariat avec la commune de Cabriès, afin d'y organiser une représentation intitulée « L'eau est-elle bleue pour les poissons ? », produite par la Compagnie Sous X, le 22 janvier 2025 à 10h.

La participation à "Lecture par Nature 2024-2025" s'inscrit dans une démarche positive pour la commune de Cabriès, tant sur le plan culturel que partenarial. Cette action permet de proposer un spectacle de qualité tout en bénéficiant du soutien logistique et financier de la Métropole.